

 <p>TIAMAT</p>	 <p>Le réseau de transport d'électricité</p>	<p>PROJET INDUSTRIEL DE FABRICATION DE BATTERIES SODIUM-ION</p> <p>Concertation préalable sous l'égide de la CNDP</p>	
---	---	---	---

Mode d'emploi

Cahier d'acteur

Qu'est-ce qu'un cahier d'acteur ?

Le cahier d'acteur est une contribution libre et volontaire qui permet à toute personne morale d'exprimer son positionnement argumenté sur un sujet de la concertation.

Le cahier d'acteur doit respecter un format unique pour permettre à chaque structure, quel que soit son poids et ses moyens, de publier aux mêmes conditions, un support qui sera porté à connaissance du public et qui viendra nourrir le bilan des garantes.

Pourquoi soumettre un cahier d'acteur ?

Pour informer :

Il permet au public et aux garantes d'avoir accès à des points de vue argumentés, documentés, différents ou complémentaires de celui de la maîtrise d'ouvrage et de prendre connaissance des positions des acteurs, au niveau national et local, au cours de la concertation préalable sur le projet.

Pour s'exprimer :

Il permet à des acteurs variés d'exprimer un avis sur les sujets de la concertation. Les cahiers d'acteurs contribuent à l'information de la maîtrise d'ouvrage et des garantes.

Qui peut soumettre un cahier d'acteur ?

Les personnes morales (collectivités territoriales, associations, entreprises, ...) qui souhaitent faire connaître leur position sur tout ou partie des enjeux.

Quand peut-il être proposé ?

Durant la concertation préalable sur le projet, soit du 28 avril au 22 juin 2025.

Comment soumettre un cahier d'acteur ?

Vous pouvez envoyer votre cahier d'acteur par mail à concertation@tiamat-energy.com.

Quelles sont les conditions de validité d'un cahier d'acteur ?

Le respect des principes de la concertation:

- Le souci de clarté, de qualité et d'accessibilité des informations ainsi que les règles de bonne conduite dans une concertation démocratique.
- Le cahier d'acteur doit porter uniquement sur les sujets de la concertation.

Si la contribution n'est pas ou très peu en rapport avec l'objet de la concertation, si elle comporte des propos injurieux ou diffamatoires, la publication du cahier d'acteurs peut être refusée.

Le respect du format :

Page 1

- Le nom, le logo de la structure.
- Un court texte de présentation de l'acteur, ses missions, son statut, éventuellement ses membres et, de façon générale, toutes les informations nécessaires au public pour identifier l'acteur et ses engagements.
- Une synthèse de la contribution.

Pages 2, 3 et 4 :

- Le texte central de la contribution sur 3 pages maximum.
- Des photos ou graphiques peuvent être insérés. Ces illustrations doivent être accompagnées d'une légende.
- Une conclusion.

Les informations, citations et données numériques (tableaux et graphiques) utilisés doivent indiquer leur source.

Fichier

Le cahier d'acteur, comportant les textes et illustrations, doit être transmis au format .doc (Word). L'équipe de la concertation se chargera de le numéroté et de le publier au format .pdf après validation.